

DOSSIER DE PRESSE

vendredi 14 avril 2023

Le projet **Ambition Centre-Val de Loire**, porté par l'Université d'Orléans avec ses partenaires, lauréat de l'appel à projet ASDESR de France 2030

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, a communiqué hier la liste des lauréats de [l'appel à projet ASDESR](#) (Accélération des Stratégies de Développement des Etablissements d'Enseignement supérieur et de Recherche) du programme d'investissement France 2030.

Parmi les lauréats, le **projet *Ambition Centre-Val de Loire*** se démarque par sa dimension régionale. Il associe les universités de Tours et d'Orléans, l'INSA CVL et le CNRS autour de deux volets d'importance stratégique pour les acteurs régionaux.

- Le premier concerne le **renforcement de la *Cellule Mutualisée « Europe- Recherche »*** (CMER). Cette structure, qui dispose également du soutien du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, a notamment pour missions la veille, la sensibilisation et l'accompagnement des laboratoires et des chercheurs de la région pour répondre aux appels à projets européens ([Horizon Europe](#)).
- Le deuxième volet vise à **développer la formation tout au long de la vie**, notamment les formations courtes d'excellence par les chercheurs et enseignants-chercheurs à destination des salariés des entreprises afin notamment de les accompagner dans leur montée en compétences et valoriser l'expertise du personnel et des équipements des établissements partenaires du projet.

Doté d'un budget de 4 M€, les actions qui seront impulsées permettront le développement de ressources propres pour les établissements dès 2025, et un résultat net proche de 900 k€ à l'horizon 2031.

C'est aussi, pour les établissements concernés, la mise en œuvre d'une politique et d'actions communes pour le développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en région Centre-Val de Loire.

Appel à projet Accélération des Stratégies de Développement des Établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche (ASDESR)

Cet appel est doté d'une **enveloppe de 200 M€** et ne donnera lieu qu'à une seule vague. Le quatrième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 4) accompagne, dans son volet structurel, la transformation des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche. Le soutien aux stratégies de développement des établissements qui visent à accroître leurs ressources constitue un enjeu essentiel.



Pour cette raison, l'État soutient les établissements qui souhaitent disposer de moyens additionnels leur procurant des marges de manoeuvre supplémentaires pour la mise en place de leur politique et le déploiement de leur stratégie de développement. En effet, dans un contexte national et international de plus en plus concurrentiel, il est devenu essentiel pour les universités de pouvoir développer leurs activités et leur rayonnement.

L'objectif de cet appel est donc d'aider les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche à accroître leurs ressources pour déployer des projets nouveaux portés par leurs personnels et leurs équipes grâce aux moyens supplémentaires ainsi obtenus. Ces projets doivent prioritairement s'attacher à développer la formation tout au long de la vie et/ou les projets européens, même si le développement d'autres projets n'est pas exclu.

Les projets peuvent concerner toutes les missions (hors vie étudiante) que la Loi leur confie : formation, recherche, international, innovation, expertise...

Contacts Presse :

Marieke OBIOLS | Université d'Orléans

communication@univ-orleans.fr | 06 89 73 94 71

